

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Contrat de maintenance annuelle pour la nacelle / Entreprise FRANCE ELEVATEUR / Attribution (1.1)
Service :	Pôle opérationnel (SC - CF)

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une demande de devis pour la maintenance annuelle de la nacelle,

CONSIDÉRANT qu'un devis a été demandé à la société FRANCE ELEVATEUR ; que l'analyse du devis a été réalisée par les services techniques qui proposent de retenir l'offre de l'entreprise FRANCE ELEVATEUR, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 6 783.48 € HT, soit 8 140.18 € TTC,

DÉCIDE

✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise FRANCE ELEVATEUR, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 6 783.48 € HT, soit 8 140.18 € TTC, concernant la maintenance annuelle de la nacelle pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature du contrat,

✚ **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 16 septembre 2025.

Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 17 septembre 2025 et publiée en ligne sur le site internet de la Ville le 17 septembre 2025.